

PROCES – VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du lundi 24 juin 2024



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION

Séance du : lundi 24 juin 2024

Le lundi 24 juin 2024, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation: vendredi 14 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents: 71 - Procurations: 14 - Voix délibératives: 85

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Matthieu JOUNEAU, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Alain BROMBIN, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Patrick BARRAUX, Régis CHAMPAGNE, Christian GUILBERT, Daniel FOUERE, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Nicole VILLER, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Dominique PERCHE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Marie-Madeleine MICHEL, Nathalie BOUTIER-PLESSE, Gilles COUPU, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Josiane HOUEE, Sylvie BARBE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration: Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Yannick HELLIO pouvoir à Didier DERU, Roger COSTARD pouvoir à Géraldine LUCAS, André DURAND pouvoir à Daniel FOUERE, Arnaud CARRE pouvoir à Olivier BOBIGEAT, Céline LABBE pouvoir à Patrick BARRAUX, Sylvie VADIS pouvoir à Régis CHAMPAGNE, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Michel DESBOIS pouvoir à Marie-Christine COTIN, Olivier NOEL pouvoir à Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE pouvoir à Jérémy DAUPHIN

Secrétaire de Séance: Suzanne LEBRETON

[Configuration de début de séance]

Modification de l'assemblée en cours de séance :

Arrivée de Christophe OLIVIER, Quentin RENAULT, Mathilde PILLOT, Patrice GAUTIER, Olivier BOIXIERE (suppléant de Marie-Christine PINARD), Myriam Cherdel au cours de l'affaire n°CA-2024-066.

Après avoir procédé à l'appel et vérifié le quorum (présence de plus de la moitié des élus en exercice, à savoir, 49 élus, selon le Code général des collectivités territoriales), Monsieur le Président précise que pour l'affaire n°CA-2024-070 relative à la tarification de la saison culturelle 2024-2025, le tarif pour la sortie TNB est modifié comme suit (5 € d'augmentation):

- 40 € en tarif plein (au lieu de 35 €),
- 35 € en tarif réduit (au lieu de 30 €),
- 26 € pour les moins de 20 ans (au lieu de 21 €).

Monsieur le Président poursuit en présentant l'ordre du jour de la séance.

ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

CA-2024-062 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur: Monsieur Arnaud LECUYER

CA-2024-063 - Etat des décisions du Président au cours du mois de mai 2024

Rapporteur: Monsieur Arnaud LECUYER

CA-2024-064 - Délibérations du Bureau Communautaire du 14 mai et 3 juin 2024

Rapporteur: Monsieur Arnaud LECUYER

CA-2024-065 - Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 27 mai 2024

Rapporteur: Monsieur Arnaud LECUYER

FINANCES

CA-2024-066 - Comptes de Gestion du Receveur de Dinan Agglomération -

Exercice 2023 - Approbation

Rapporteure: Madame Suzanne LEBRETON

CA-2024-067 - Adoption des Comptes Administratifs 2023

Rapporteure: Madame Suzanne LEBRETON

CA-2024-068 - Affectation des résultats - Exercice 2023

Rapporteure: Madame Suzanne LEBRETON

CA-2024-069 - Adoption du Budget Supplémentaire 2024

Rapporteure: Madame Suzanne LEBRETON

CULTURE

CA-2024-070 - Tarification - Saison culturelle 2024-2025

Rapporteure: Madame Suzanne LEBRETON

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Délibération : CA- <u>Objet</u> : Désignation du secrétaire de séance 2024-062

Rapporteur: Monsieur Arnaud LECUYER

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-15,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Désigner Madame Suzanne LEBRETON, secrétaire de séance.

Délibération adoptée à l'unanimité

POUR

Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Matthieu JOUNEAU, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Alain BROMBIN, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Patrick BARRAUX, Régis CHAMPAGNE, Christian GUILBERT, Daniel FOUERE, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Nicole VILLER, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Dominique PERCHE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Marie-Madeleine MICHEL, Nathalie BOUTIER-PLESSE, Gilles COUPU, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Josiane HOUEE (suppléante de Didier MIRIEL), Sylvie BARBE (suppléante de Martial FAIRIER)

Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Yannick HELLIO pouvoir à Didier DERU, Roger COSTARD pouvoir à Géraldine LUCAS, André DURAND pouvoir à Daniel FOUERE, Arnaud CARRE pouvoir à Olivier BOBIGEAT, Céline LABBE pouvoir à Patrick BARRAUX, Sylvie VADIS pouvoir à Régis CHAMPAGNE, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Michel DESBOIS pouvoir à Marie-Christine COTIN, Olivier NOEL pouvoir à Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE pouvoir à Jérémy DAUPHIN

CONTRE

Rapporteur: Monsieur Arnaud LECUYER

Vu l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations N°CA-2020-052 en date du 27 juillet 2020, CA-2020-092 du 12 octobre 2020 et CA-2021-082 du 27 septembre 2021 relatives à la délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :

- **Prendre acte** des décisions prises par le Président au cours du mois de mai 2024, annexées à la présente délibération.

Délibération : CA- Objet : Délibérations du Bureau Communautaire du 14 mai et 3 juin 2024

Rapporteur: Monsieur Arnaud LECUYER

Vu l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°CA-2020-053 du 27 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :

- Prendre acte des délibérations n°DB-2024-067 à DB-2024-076 du Bureau Communautaire du 14 mai 2024 et des délibérations n°DB-2024-077 à DB-2024-081 du Bureau Communautaire du 3 juin 2024, annexées à la présente délibération.

Délibération : CA-	<u>Objet</u> : Approbation du procès-verbal du Conseil
2024-065	Communautaire du 27 mai 2024

Rapporteur: Monsieur Arnaud LECUYER

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 27 mai 2024 ne fait l'objet d'aucune remarque particulière.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver le procès-verbal du Conseil Communautaire du 27 mai 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité

POUR

Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Matthieu JOUNEAU, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Alain BROMBIN, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Patrick BARRAUX, Régis CHAMPAGNE, Christian GUILBERT, Daniel FOUERE, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Nicole VILLER, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Dominique PERCHE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Marie-Madeleine MICHEL, Nathalie BOUTIER-PLESSE, Gilles COUPU, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Josiane HOUEE (suppléante de Didier MIRIEL), Sylvie BARBE (suppléante de Martial FAIRIER)

Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Yannick HELLIO pouvoir à Didier DERU, Roger COSTARD pouvoir à Géraldine LUCAS, André DURAND pouvoir à Daniel FOUERE, Arnaud CARRE pouvoir à Olivier BOBIGEAT, Céline LABBE pouvoir à Patrick BARRAUX, Sylvie VADIS pouvoir à Régis CHAMPAGNE, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Michel DESBOIS pouvoir à Marie-Christine COTIN, Olivier NOEL pouvoir à Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE pouvoir à Jérémy DAUPHIN

CONTRE

FINANCES

Délibération : CA-	Objet: Comptes de Gestion du Receveur de Dinan						
2024-066	Agglomération - Exercice 2023 - Approbation						

Rapporteure: Madame Suzanne LEBRETON

Après s'être:

- Fait présenter le Budget de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, les bordereaux de titres de recettes, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Les résultats des comptes de gestion sont conformes aux résultats des comptes administratifs l'exercice 2023 qui sont soumis l'approbation des membres du Conseil Communautaires au cours de cette même séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus spécifiquement l'article L2121-31,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 28 septembre 2023 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu les Comptes de Gestion 2023,

Considérant la régularité des opérations,

Statuant sur:

- L'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- L'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- La comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

 Déclarer que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité

POUR

Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie

MEAL, Matthieu JOUNEAU, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Mathilde PILLOT, Alain BROMBIN, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Patrick BARRAUX, Myriam CHERDEL, Régis CHAMPAGNE, Christian GUILBERT, Daniel FOUERE, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Nicole VILLER, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Dominique PERCHE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Marie-Madeleine MICHEL, Nathalie BOUTIER-PLESSE, Gilles COUPU, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Josiane HOUEE (suppléante de Didier MIRIEL), Sylvie BARBE (suppléante de Martial FAIRIER), Olivier BOIXIERE (suppléant de Marie-Christine PINARD)

Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Yannick HELLIO pouvoir à Didier DERU, Roger COSTARD pouvoir à Géraldine LUCAS, André DURAND pouvoir à Daniel FOUERE, Arnaud CARRE pouvoir à Olivier BOBIGEAT, Céline LABBE pouvoir à Patrick BARRAUX, Sylvie VADIS pouvoir à Régis CHAMPAGNE, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Michel DESBOIS pouvoir à Marie-Christine COTIN, Olivier NOEL pouvoir à Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE pouvoir à Jérémy DAUPHIN

CONTRE

2024–067		Objet: Adoption des Comptes Administratifs 2023
----------	--	---

Rapporteure: Madame Suzanne LEBRETON

Conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, la présente séance comprenant l'approbation des comptes administratifs de l'exercice 2023, si le Président peut assister la discussion, il doit se retirer au moment du vote.

Il convient donc que le Conseil Communautaire élise son président de séance pour la gestion des questions d'approbation des comptes administratifs 2023 de la communauté d'Agglomération.

Madame Suzanne LEBRETON est pressentie pour assurer cette présidence.

Discussions:

Monsieur Didier DERU indique comprendre la nécessité de maintenir les résultats en raison de l'augmentation des dépenses de fonctionnement au cours des prochaines années, et demande quel sera le montant des dépenses de fonctionnement de la future piscine de centralité?

Madame Suzanne LEBRETON indique que le déficit supplémentaire sera d'environ 600 000 € annuel, mais ce montant dépendra de la grille tarifaire qui sera adoptée, le travail restant à affiner en la matière.

Monsieur Dominique RAMARD comprend qu'une partie de l'autofinancement est fléché vers la piscine de centralité. Monsieur Dominique RAMARD demande quelles seront les parts respectives d'autofinancement et d'emprunt affectées au financement de la piscine. Il demande également, au regard du Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE), s'il existe une programmation des investissements et la façon dont ces investissements seront financés.

Monsieur Philippe LANDURE indique que les recettes générées par l'exploitation des panneaux photovoltaïques seront affectées aux dépenses de rénovation énergétique.

Madame Suzanne LEBRETON indique qu'un travail est en cours portant sur l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement et pourra faire l'objet d'échanges à la rentrée. Concernant les financements de la piscine de centralité, il existe encore des incertitudes, mais il est probable que l'autofinancement s'élève à environ 10 millions d'euros.

Monsieur Régis CHAMPAGNE fait remarquer une erreur matérielle sur la slide portant sur les emprunts des budgets eau et assainissement. Mme LEBRETON confirme que leur dette est constituée de 88% d'emprunt en taux fixe et 12% en taux variable.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-29, L2121-31, L2311-5 et L5211-1,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57, M4, applicables aux services publics locaux à caractères industriel ou commercial et ses instructions complémentaires, M43 « Transport de voyageurs » et M49 « eau et assainissement »,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 28 septembre 2023 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2022-135 du 19 décembre 2022 du Conseil Communautaire approuvant le Budget Primitif 2023,

Vu la délibération n°CA-2024-066 du 24 juin 2024 du Conseil Communautaire approuvant le Compte de Gestion,

Vu les différents documents budgétaires (Budget primitif et décisions modificatives) votés au cours de l'exercice 2023,

Vu les annexes jointes,

Vu le rapport de présentation des Comptes Administratif 2023 tel qu'en annexe,

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Considérant que pour ce faire, le Président a quitté la séance à l'issue de la discussion sur les comptes administratifs 2023 et est remplacé par un e Président e de séance désigné e par le Conseil Communautaire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Considérant que les résultats des Comptes Administratifs sont les suivants :

BUDGET	section		Résultat	Re	eprises anterieures		Résultat de cloture		Reste		ésultat de clôture
BODGET	section	de	l'exercice 2023		des résultats		année 2023		à réaliser	2	2023 avec reports
PRINCIPAL	Fonctionnement		5844468,58€		12 105 137,61 €		17 949 606,19 €				17949606,19€
	Investissement	-	2 470 965,11 €		908 018,21 €	-	1562 946,90 €	-	5 675 765,43 €	-	7 238 712,33 €
			3 373 503,47 €		13 013 155,82 €		16 386 659,29 €	- 5	675 765,43 €		10 710 893,86 €
SAISON CULTURELLE	Fonctionnement		- €		- €		- €		- €		- €
	Investissement	-	4109,44€	-	7 272,11 €	-	11381,55€	-	22710,58 €	-	34 092,13 €
		-	4 109,44 €	-	7 272,11 €	-	11 381,55 €	-	22 710,58 €	-	34 092,13 €
PEPINIERES	Fonctionnement	-	23894,00€		23894,00€		- €		- €		- €
	Investissement		31324,93 €		224 011,37 €		255 336,30 €	-	23 601,77 €		231734,53 €
			7 430,93 €		247 905,37 €		255 336,30 €	-	23 601,77 €		231 734,53 €
TRANSPORT	fonctionnement		614 040,75 €		638 537,98 €		1252578,73€		- €		1252 578,73 €
	Investissement		48 015,61 €		306427,36€		354 442,97 €	-	174 600,00 €		179842,97€
			662 056,36 €		944 965,34 €	r	1 607 021,70 €	-	174 600,00 €		1 432 421,70 €
COLLECTE ET	fonctionnement		1013495,87€		984 482,40 €		1997978,27€				1997978,27€
VALORISATION DES	Investissement		566 027,41 €		1006966,00€		1572 993,41 €	-	1889497,46€	-	316504,05€
			1 579 523,28 €		1991448,40€		3 570 971,68 €	- 1	889 497,46 €		1 681 474,22 €
REOM	Fonctionnement	-	109 565,76 €		70 883,29 €	l-	38 682,47 €		- €	-	38 682,47 €
	Investissement		- €		- €		- €		- €		- €
		-	109 565,76 €		70 883,29 €	-	38 682,47 €		- €	-	38 682,47 €
ZONES	Fonctionnement		- €		449 977,01 €		449977,01€		- €		449977,01€
	Investissement		513100,22 €		145 672,20 €		658 772,42 €		- €		658 772,42 €
			513 100,22 €		595 649,21 €		1108749,43€				1108 749,43 €
EAU POTABLE DSP	Fonctionnement		1616376,84€		1650 222,16 €		3 266 599,00 €		- €		3 266 599,00 €
	Investissement		413 802,05 €		80 426,15 €		494 228,20 €	- 1	.033303,02€	-	539074,82€
			2 030 178,89 €		1730 648,31 €		3 760 827,20 €	- 1	033 303,02 €	7	2 727 524,18 €
EAU POTABLE REGIE	Fonctionnement		153 080,30 €		497870,62€		650 950,92 €		- €		650 950,92 €
	Investissement	-	125743,88€	-	96 432,91 €	-	222 176,79 €	-	453 916,39 €	-	676 093,18 €
			27 336,42 €		401 437,71 €		428 774,13 €	_	453 916,39 €	-	25142,26€
ASSAINISSEMENT DSP	Fonctionnement		1290902,55€		5 437114,14 €		6 728 016,69 €		- €		6728016,69€
	Investissement	-	823029,62€		623 691,91 €	-	199 337,71 €	- :	1903580,65€	-	2 102 918,36 €
			467 872,93 €		6 060 806,05 €		6 528 678,98 €	- 1	903 580,65 €		4 625 098,33 €
ASSAINISSEMENT REGIE	fonctionnement		113 486,26 €		423 694,82 €		537181,08 €		- €		537181,08€
	Investissement	-	486 733,93 €		592 609,50 €		105875,57€	-	617068,46 €	-	511 192,89 €
		-	373 247,67 €		1 016 304,32 €		643 056,65 €	_	617 068,46 €		25 988,19 €
SPANC	Fonctionnement		22 634,74 €	-	580 210,87 €	-	557 576,13 €		- €	-	557576,13 €
	Investissement		4 594,32 €		99409,87€		104 004,19 €	-	5 280,00 €		98 724,19 €
			27 229,06 €	-	480 801,00 €	-	453 571,94 €	-	5 280,00 €	-	458 851,94 €
MILIEUX AQUATIQUES	Fontionnement		155 288,22 €	-	75 789,59 €		79 498,63 €		- €		79 498,63 €
	Investissement		30 427,18 €	-	139286,00 €	-	108 858,82 €		57 083,18 €	-	51775,64 €
			185 715,40 €	-	215 075,59 €	-	29 360,19 €		57 083,18 €		27 722,99 €
									-		
TOTAL			8 387 024,09 €		25 370 055,12 €		33 757 079,21 €	- 11	742 240,58 €		22 014 838,63 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Désigner** Madame Suzanne LEBRETON comme Présidente de séance, pour l'examen de la présente affaire,
- Approuver les Comptes Administratifs présentés par Monsieur le Président de Dinan Agglomération pour l'exercice 2023, étant entendu :
 - Que Monsieur Arnaud LECUYER a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.
 - Que le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ne s'est pas prononcé contre.

Les questions d'approbation des comptes administratifs étant votées, Monsieur le Président reprend la présidence de la séance pour les questions suivantes.

Délibération adoptée à l'unanimité (N'a pas pris part au vote :1)

POUR

Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Matthieu JOUNEAU, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Mathilde PILLOT, Alain BROMBIN, Isabelle RICHEUX, Jean-René

CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Patrick BARRAUX, Myriam CHERDEL, Régis CHAMPAGNE, Christian GUILBERT, Daniel FOUERE, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Nicole VILLER, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Dominique PERCHE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Marie-Madeleine MICHEL, Nathalie BOUTIER-PLESSE, Gilles COUPU, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Josiane HOUEE (suppléante de Didier MIRIEL), Sylvie BARBE (suppléante de Martial FAIRIER), Olivier BOIXIERE (suppléant de Marie-Christine PINARD)

Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Yannick HELLIO pouvoir à Didier DERU, Roger COSTARD pouvoir à Géraldine LUCAS, André DURAND pouvoir à Daniel FOUERE, Arnaud CARRE pouvoir à Olivier BOBIGEAT, Céline LABBE pouvoir à Patrick BARRAUX, Sylvie VADIS pouvoir à Régis CHAMPAGNE, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Michel DESBOIS pouvoir à Marie-Christine COTIN, Olivier NOEL pouvoir à Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE pouvoir à Jérémy DAUPHIN

CONTRE

Délibération : CA- 2024-068 <u>Objet</u> : Affectation des résultats - Exercice 2023	
---	--

Rapporteure: Madame Suzanne LEBRETON

Considérant l'approbation du Compte Administratif 2023,

Considérant qu'il est nécessaire d'affecter les résultats au Budget Primitif 2023,

Considérant les besoins de financement de la section d'investissement du budget principal et des budgets annexes, étant précisé que ces besoins sont définis par le résultat de l'exercice, cumulé aux résultats antérieurs et au solde des reports,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-29, L2121-31, L2311-5 et L5211-1,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57, M4, applicables aux services publics locaux à caractères industriel ou commercial et ses instructions complémentaires, M43 « Transport de voyageurs » et M49 « eau et assainissement »,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 28 septembre 2023 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2023-088 du 17 juillet 2023 décidant la fusion au $1^{\rm er}$ janvier 2024 des deux budgets annexes eau potable (régie et DSP) et des trois budgets annexes assainissement (régie, DSP et SPANC),

Vu les délibérations n°CA-2023-171, CA-2023-172, CA-2023-173, CA-2023-174 et CA-2023-175 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 18 décembre 2023 approuvant le Budget Primitif 2024,

Vu la délibération n°CA-2024-067 du 24 juin 2024 approuvant le Compte Administratif pour l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes,

Vu les différents documents budgétaires (Budget primitif et décisions modificatives) votés au cours de l'exercice 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Affecter prioritairement les résultats à la couverture des besoins en financement de la section d'investissement y compris reports d'investissement (compte 1068) puis, si nécessaire en excédent reporté (002).
- Soit:

Article 1er - AU BUDGET PRINCIPAL

Résultat de l'exercice : 5 844 468 Résultat antérieur : 12 105 13 Résultat cumulé à affecter : 17 949 606 Besoin de financement en investissement 7 238 712 Le résultat d'exploitation est affecté comme suit : Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068- 7 238 712 Affectation de l'excédent reporté -002- 10 710 893 Affectation du déficit reporté -0011 562 946 Article 2 : AU BUDGET ANNEXE SAISON CULTURELLE Résultat de l'exercice :	7.61 € 6.19 € 2.33 € 2.33 € 8.86 €
Résultat cumulé à affecter : 17 949 606 Besoin de financement en investissement 7 238 712 Le résultat d'exploitation est affecté comme suit : Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068- 7 238 712 Affectation de l'excédent reporté -002- 10 710 893 Affectation du déficit reporté -0011 562 946 Article 2 : AU BUDGET ANNEXE SAISON CULTURELLE Résultat de l'exercice :	5.19 € 2.33 € 2.33 € 3.86 €
Besoin de financement en investissement 7 238 712 Le résultat d'exploitation est affecté comme suit : Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068- 7 238 712 Affectation de l'excédent reporté -002- 10 710 893 Affectation du déficit reporté -0011 562 946 Article 2 : AU BUDGET ANNEXE SAISON CULTURELLE Résultat de l'exercice :	2.33 € 2.33 € 3.86 €
Le résultat d'exploitation est affecté comme suit : Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068- 7 238 712 Affectation de l'excédent reporté -002- 10 710 893 Affectation du déficit reporté -0011 562 946 Article 2 : AU BUDGET ANNEXE SAISON CULTURELLE Résultat de l'exercice :	2.33 €
Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068- 7 238 712 Affectation de l'excédent reporté -002- 10 710 893 Affectation du déficit reporté -0011 562 946 Article 2 : AU BUDGET ANNEXE SAISON CULTURELLE Résultat de l'exercice :	3.86 €
Affectation de l'excédent reporté -002- Affectation du déficit reporté -001- Article 2 : AU BUDGET ANNEXE SAISON CULTURELLE Résultat de l'exercice :	3.86 €
Affectation du déficit reporté -001- -1 562 946 Article 2 : AU BUDGET ANNEXE SAISON CULTURELLE Résultat de l'exercice :	
Article 2 : <u>AU BUDGET ANNEXE SAISON CULTURELLE</u> Résultat de l'exercice :	5.90 €
Résultat de l'exercice :	
D'a llatantita	0€
Résultat antérieur :	0€
Résultat cumulé à affecter :	0€
Besoin de financement en investissement 34 092	2.13 €
Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :	
Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	0€
Affectation de l'excédent reporté -002-	0€
Affectation du déficit reporté -00111 381	1.55 €
Article 3 : <u>AU BUDGET ANNEXE TRANSPORT</u>	
Résultat de l'exercice : 614 040).75 €
Résultat antérieur : 638 537	′.98 €
Résultat cumulé à affecter : 1 252 578	3.73 €
Besoin de financement en investissement	0€
Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :	
Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	0€
Affectation de l'excédent reporté -002- 1 252 578	3.73 €
Affectation de l'excédent reporté -001- 354 442	2.97 €

Article 4: <u>AU BUDGET ANNEXE PEPINIERES</u>

ALIGIC 4. AO DODGET ANNEXET ET INTERES	
Résultat de l'exercice :	-23 894.00 €
Résultat antérieur :	23 894.00 €
Résultat cumulé à affecter :	0 €
Besoin de financement en investissement	0 €
Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :	
Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	0 €
Affectation de l'excédent reporté -002-	0 €
Affectation de l'excédent reporté -001-	255 336.30 €
Article 5 : <u>AU BUDGET ANNEXE COLLECTE ET VALORISATION</u> Résultat de l'exercice :	<u>DES DECHETS</u> 1 013 495.87 €
Résultat antérieur :	984 482.40 €
Résultat cumulé à affecter :	1 997 978.27 €
Resultat cultiule a affecter.	1 997 970.27 €
Besoin de financement en investissement	316 504.05 €
Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :	
Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	316 504.05 €
Affectation de l'excédent reporté -002-	1 681 474.22 €
Affectation de l'excédent reporté -001-	1 572 993.41 €
Article 6 : <u>AU BUDGET ANNEXE REOM</u>	
Résultat de l'exercice :	–109 565.76 €
Résultat antérieur :	70 883.29 €
Résultat cumulé à affecter :	-38 682.47 €
Besoin de financement en investissement	0 €
Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :	
Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	0 €
Affectation du déficit reporté -002-	- 38 682.47 €

Article 7: <u>AU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES</u>

Article 7: AO DODGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES	
Résultat de l'exercice :	0 €
Résultat antérieur :	449 977.01 €
Résultat cumulé à affecter :	449 977.01 €
Besoin de financement en investissement	0 €
Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :	
Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	0 €
Affectation de l'excédent reporté -002-	449 977.01 €
Affectation de l'excédent reporté -001-	658 772.42 €
Article 8 : <u>AU BUDGET ANNEXE MILIEUX AQUATIQUES</u>	
Résultat de l'exercice :	155 288.22 €
Résultat antérieur :	- 75 789.59 €
Résultat cumulé à affecter :	79 498.63 €
Besoin de financement en investissement	51 775.64 €
Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :	
Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	51 775.64 €
Affectation de l'excédent reporté -002-	27 722.99 €
Affectation du déficit reporté -001-	-108 858.82 €
Article 9 : AUX BUDGETS ANNEXES EAU POTABLE	
- Budget annexe EAU DSP :	
Résultat de l'exercice :	1 616 376.84 €
Résultat antérieur :	1 650 222.16 €
Résultat cumulé à affecter :	3 266 599.00 €
Besoin de financement en investissement	539 074.82 €
Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :	
Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	539 074.82 €

Affectation de l'excédent reporté -002-Affectation de l'excédent reporté -0012 727 524.18 €

494 228.20 €

- Budget annexe EAU REGIE :

Résultat de l'exercice :	153 080.30 €
Résultat antérieur :	497 870.62 €
Résultat cumulé à affecter :	650 950.92 €
Besoin de financement en investissement	676 093.18 €
Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :	
Aff	650,050,03,6

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	650 950.92 €
Affectation de l'excédent reporté -002-	0 €
Affectation du déficit reporté – 001-	- 222 176.79 €

- Agrégation des budgets annexes EAU POTABLE (DSP + REGIE)

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	1 190 025.74 €
Affectation de l'excédent reporté -002-	2 727 524.18 €
Affectation de l'excédent reporté – 001-	- 051.41€

Article 10 : <u>AUX BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT</u>

- Budget annexe ASSAINISSEMENT DSP :

Résultat de l'exercice :	1 290 902.55 €
Résultat antérieur :	5 437 114.14 €
Résultat cumulé à affecter :	6 728 016.69 €
Besoin de financement en investissement	2 102 918.36 €

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	2 102 918.36 €
Affectation de l'excédent reporté -002-	4 625 098.33 €
Affectation du déficit reporté -001	- 199 337.71 €

- Budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE :

Résultat de l'exercice :	113 486.26 €
Résultat antérieur :	423 694.82 €
Résultat cumulé à affecter :	537 181.08 €
Besoin de financement en investissement	511 192.89 €

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	511 192.89 €
Affectation de l'excédent reporté -002-	25 988.19 €
Affectation de l'excédent reporté -001-	105 875.57 €

- Budget annexe SPANC :

Résultat de l'exercice :	22 634.74 €
Résultat antérieur :	- 580 210.87 €
Résultat cumulé à affecter :	- 557 576.13 €

Besoin de financement en investissement	0 €
---	-----

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	0 €
Affectation du déficit reporté -002-	- 557 576.13 €
Affectation de l'excédent reporté -001-	104 004.19 €

- Agrégation des budgets annexes ASSAINISSEMENT (DSP + REGIE + SPANC)

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	2 614 111.25 €
Affectation de l'excédent reporté -002-	4 093 510.39 €
Affectation de l'excédent reporté – 001-	10 542.05 €

Le Président de Dinan Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

POUR

Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Matthieu JOUNEAU, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Mathilde PILLOT, Alain BROMBIN, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Patrick BARRAUX, Myriam CHERDEL, Régis CHAMPAGNE, Christian GUILBERT, Daniel FOUERE, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Nicole VILLER, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Dominique PERCHE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Marie-Madeleine MICHEL, Nathalie BOUTIER-PLESSE, Gilles COUPU, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Josiane HOUEE (suppléante de Didier MIRIEL), Sylvie BARBE (suppléante de Martial FAIRIER), Olivier BOIXIERE (suppléant de Marie-Christine PINARD)

Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Yannick HELLIO pouvoir à Didier DERU, Roger COSTARD pouvoir à Géraldine LUCAS, André DURAND pouvoir à Daniel FOUERE, Arnaud CARRE pouvoir à Olivier BOBIGEAT, Céline LABBE pouvoir à Patrick BARRAUX, Sylvie VADIS pouvoir à Régis CHAMPAGNE, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Michel DESBOIS pouvoir à Marie-Christine COTIN, Olivier NOEL pouvoir à Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE pouvoir à Jérémy DAUPHIN

CONTRE			

Délibération : CA- 2024-069	Objet: Adoption du Budget Supplémentaire 2024
202 000	

Rapporteure: Madame Suzanne LEBRETON

Le Budget Supplémentaire est une décision modificative qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précèdent lorsque le Budget Primitif a été voté sans reprise des résultats.

Il est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du Compte Administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précèdent. A ce titre, il présente la même structure que le Budget Primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le vote du Budget Supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses et/ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du Budget Primitif.

Le Budget Primitif 2024 ayant été voté le 18 décembre 2023, sans reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023, il convient de procéder à l'adoption d'un Budget Supplémentaire pour l'exercice 2024.

L'intégration des résultats 2023 et des restes-à-réaliser permet de diminuer l'emprunt d'équilibre de près de 16 M€ sur l'ensemble des budgets de Dinan Agglomération dont 11 M€ sur le budget principal ce qui porte l'emprunt d'équilibre du budget principal à 7,5 M€ pour 2024.

Sont également prévus au budget principal dans le cadre de ce budget supplémentaire :

- Un reversement de TVA à l'Etat pour 181 k€ suite à la correction par l'Etat du montant définitif de TVA perçue à l'échelle nationale en 2023,
- Un ajustement à la hausse des recettes fiscales suite à la notification par l'Etat des recettes fiscales prévisionnelles pour 1M€ (dont 0,6M€ sur la TVA).

Le budget « collecte et valorisation des déchets » intègre en dépense d'investissement :

- 500 k€ pour le déploiement des composteurs,
- 225 k€ pour le déploiement de points d'apports volontaires supplémentaires sur le territoire,
- 300 k€ pour l'acquisition et les travaux d'aménagement d'un bâtiment à Plancoët afin d'organiser le regroupement des équipes de Matignon et Plancoët.

Discussions:

Monsieur Patrick BARRAUX souhaiterait avoir quelques informations concernant l'acquisition du bâtiment à Plancoët, n'ayant pas été informé de cette opération.

Madame Suzanne LEBRETON indique qu'il s'agit de l'ancien hangar Blanchard, situé à proximité de la déchetterie.

Monsieur Jean-René CARFANTAN demande quelle est la nature du projet en question?

Monsieur Gérard VILT répond qu'il s'agit d'une réorganisation fonctionnelle du service déchets, permettant de regrouper les départs de Plancoët et Matignon dans l'objectif d'améliorer le système de collecte.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-29, L2121-31, L2311-5 et L5211-1,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M4, applicables aux services publics locaux à caractères industriel ou commercial et ses instructions complémentaires, M43 « Transport de voyageurs » et M49 « eau et assainissement »,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 28 septembre 2023 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2023-171 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Adopter le budget supplémentaire 2024 conformément aux annexes jointes.

Délibération adoptée à la majorité par 87 voix Pour, 1 voix Contre (Abstentions : 3)

POUR

Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Stella CORBES, René DEGRENNE, Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Matthieu JOUNEAU, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Mathilde PILLOT, Isabelle RICHEUX, Marie-Jeanne DESPRES, Patrick BARRAUX, Myriam CHERDEL, Régis CHAMPAGNE, Christian GUILBERT, Daniel FOUERE, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Nicole VILLER, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Dominique PERCHE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Marie-Madeleine MICHEL, Nathalie BOUTIER-PLESSE, Gilles COUPU, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Josiane HOUEE (suppléante de Didier MIRIEL), Sylvie BARBE (suppléante de Martial FAIRIER), Olivier BOIXIERE (suppléant de Marie-Christine PINARD)

Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Yannick HELLIO pouvoir à Didier DERU, Roger COSTARD pouvoir à Géraldine LUCAS, André DURAND pouvoir à Daniel FOUERE, Arnaud CARRE pouvoir à Olivier BOBIGEAT, Céline LABBE pouvoir à Patrick BARRAUX, Sylvie VADIS pouvoir à Régis CHAMPAGNE, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Michel DESBOIS pouvoir à Marie-Christine COTIN, Olivier NOEL pouvoir à Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE pouvoir à Jérémy DAUPHIN

CONTRE

David BOIXIERE

CULTURE

Rapporteure: Madame Suzanne LEBRETON

Dans le cadre de la mise en place de la saison culturelle 2024/2025, il convient de définir les tarifs.

Il est proposé de reprendre la même organisation des tarifs que pour la saison 2023/2024.

Le tarif scolaire resterait à $6 \in$. Dans ce cadre, les accompagnateurs bénéficieraient de la gratuité dans la limite du taux d'encadrement légal.

Il est proposé de maintenir la carte d'abonnement selon les mêmes modalités que pour les saisons passées.

La proposition de tarifs pour la saison culturelle 2024/2025 est la suivante (répartition proposée en annexe) :

Catégorie	Tarif plein	Tarif réduit*	Moins de 20 ans / scolaires	Evolution par rapport à 2023/2024
A (6 spectacles)	26 €	22 €	6€	ldem
B (9 spectacles)	19€	15€	6€	+ 5.6%
C (7 spectacles)	12 €	9€	6€	ldem
Carte abonnement	12 €	/	/	ldem

*Applicable aux moins de 25 ans, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi, groupes dans le cadre d'un projet encadré, intermittents du spectacle, personnes en situation de handicap et leurs accompagnateurs et détenteurs de la carte d'abonnement.

Il est proposé d'appliquer la gratuité pour le spectacle organisé dans le cadre des journées européennes du patrimoine à SolenVal, l'ouverture de saison (3 spectacles), les petites formes accueillies dans les communes (spectacles), la retransmission d'un Opéra à SolenVal ainsi que les autres actions culturelles organisées autour des spectacles.

Les places seraient vendues en placement libre excepté au Théâtre des Jacobins où le placement resterait de mise.

Un partenariat va être mis en place avec le Théâtre National de Bretagne (T.N.B.) à Rennes. En juin 2025, une sortie sera proposée, avec au programme : voyage en car, visite du T.N.B., cocktail dinatoire et spectacle. Les tarifs proposés couvrent les coûts de cette sortie qui seront facturés par le T.N.B. Les tarifs proposés pour cette sortie sont de : 40 € en tarif plein ; 35 € en tarif réduit et 26 € pour les moins de 20 ans. Cette sortie sera proposée hors abonnement.

<u>Discussions:</u>

Madame Anne-Sophie GUILLEMOT souhaite quelques précisions sur le lien entre la saison culturelle de Dinan Agglomération et celle du Théâtre National de Bretagne (TNB)?

Madame Suzanne LEBRETON indique qu'il s'agit d'une soirée proposée par le TNB comprenant le déplacement, un spectacle et un cocktail.

Madame Brigitte BALAY-MIZRAHY regrette que le TNB ne propose plus les «tarifs buissonniers» qui permettaient aux lycéens de bénéficier de tarifs très avantageux.

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales selon lequel il revient au Conseil Communautaire de voter des tarifs,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 28 septembre 2023 portant création et modification de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2022-028 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 25 avril 2022 approuvant le nouveau projet culturel de l'agglomération,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 3 juin 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Fixer 3 catégories de tarifs pour la Saison culturelle 2024/2025 (A : 26/22 € ; B : 19/15 € et C : 12/9 €) et la gratuité pour certaines propositions,
- Valider la liste des personnes pouvant bénéficier des tarifs réduits comme suit : moins de 25 ans, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi, groupes dans le cadre d'un projet encadré, intermittents du spectacle, personnes en situation d'invalidité et leurs accompagnateurs, détenteurs de la carte d'abonnement,
- Fixer un tarif « jeune » (moins de 20 ans) et scolaire à 6 € pour l'ensemble des spectacles,
- Fixer le tarif pour la sortie au Théâtre National de Bretagne à 40 € en tarif plein ;
 35 € en tarif réduit et 26 € pour les moins de 20 ans,
- Mettre en place une carte d'abonnement au tarif de 12 € permettant l'accès des spectacles aux tarifs réduits,
- Adopter la grille tarifaire des spectacles telle que proposée dans l'annexe de la délibération,
- Fixer les frais d'envoi des billets des spectacles par voie postale à 2 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

POUR

Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Matthieu JOUNEAU, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Mathilde PILLOT, Alain BROMBIN, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Patrick BARRAUX, Myriam CHERDEL, Régis CHAMPAGNE, Christian GUILBERT, Daniel FOUERE, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Nicole VILLER, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Dominique PERCHE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Marie-Madeleine MICHEL, Nathalie BOUTIER-PLESSE, Gilles COUPU, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Josiane HOUEE (suppléante de Didier MIRIEL), Sylvie BARBE (suppléante de Martial FAIRIER), Olivier BOIXIERE (suppléant de Marie-Christine PINARD)

Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Yannick HELLIO pouvoir à Didier DERU, Roger COSTARD pouvoir à Géraldine LUCAS, André DURAND pouvoir à Daniel FOUERE, Arnaud CARRE pouvoir à Olivier BOBIGEAT, Céline LABBE pouvoir à Patrick BARRAUX, Sylvie VADIS pouvoir à Régis CHAMPAGNE, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Michel DESBOIS pouvoir à Marie-Christine COTIN, Olivier NOEL pouvoir à Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE pouvoir à Jérémy DAUPHIN

CONTRE			

Séance levée à 19h45



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Feuille de signature du procès-verbal - Séance du 24 juin 2024

Secrétaire de séance,

Madame Suzanne LEBRETON

Le Président,

Monsieur Arnaud LECUYER